

Commune de Quinson

PLAN LOCAL D'URBANISME



Liste des changements de destination autorisés en zone agricole A

Document n°4.1.5


Prescription du PLU : DCM du 28 mai 2014

Arrêt du PLU : DCM du 17 septembre 2018

Approbation du PLU : DCM du 4 juin 2019

Des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

L'article L151-11 du code de l'urbanisme dispose : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut : (...) 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.»

Intitulé	Représentation graphique
<p align="center"><i>Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination définis par l'article R151-35° du code de l'urbanisme</i></p>	

Les bâtiments faisant l'objet de cette désignation sont situés en zone agricole « A » et sont répertoriés ci-dessous et identifiés aux documents graphiques.

Ne sont pas concernés les bâtiments d'exploitation agricole : les identifications ne concernent que les constructions qui n'ont plus de vocation agricole.

- ✎ À l'instruction, le changement de destination sera soumis à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF).
- ✎ Concernant le bâtiment du Rousset : une demande d'autorisation d'accès à la RD11 devra être demandée par le pétitionnaire auprès de la Commission Permanente du Département.

Localisation des constructions autorisées à changer de destination en zone A :



Lieu-dit :
Catifé

Changement de destination autorisé pour chacune des constructions:

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Gudière

Changement de destination autorisé pour chacune des constructions:

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Vudèle

Changement de destination autorisé sur l'ensemble du corps de bâtiments :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Vachenque

Changement de destination autorisé sur l'ensemble du corps de bâtiments :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Cheryne

Changement de destination autorisé sur le bâtiment identifié :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Les Rabelles

Changement de destination autorisé sur le bâtiment identifié :

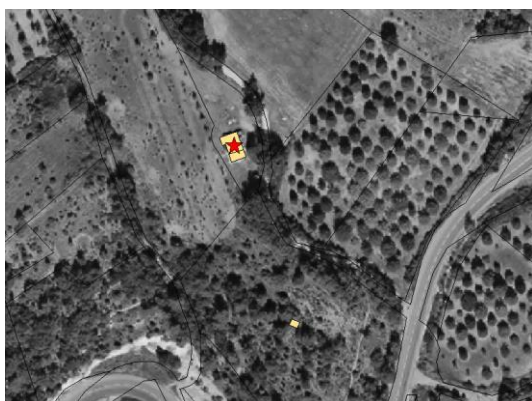
- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Templière

Changement de destination autorisé sur les bâtiments identifiés :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Rousset

Changement de destination autorisé :

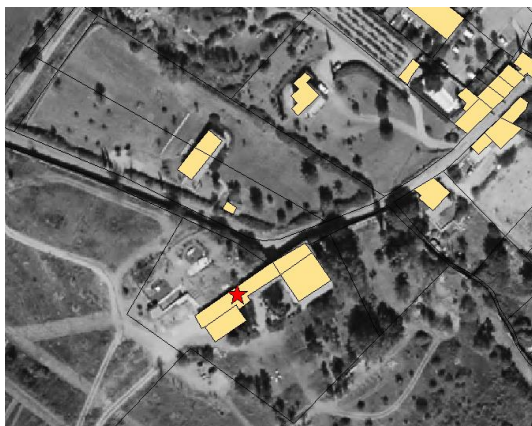
- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Sansonne

Changement de destination autorisé pour les 2 bâtiments identifiés :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Ferme des Pins

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Plaine de Sirène

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La Bourre

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Mantuanne

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
La petite Bastide

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)



Lieu-dit :
Mistral

Changement de destination autorisé :

- Habitation
- Bureaux, services
- Hébergement touristique (gîte, hôtel, et chambres d'hôtes)

*